



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/48/836  
4 janvier 1994  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session  
Point 131 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION DE VERIFICATION DES  
NATIONS UNIES EN ANGOLA

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 21	3
II. ETAT DES CONTRIBUTIONS . . . . .	22	7
III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES . . . . .	23	7
IV. RAPPORT SUR L'EXECUTION DU BUDGET POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er MARS AU 15 SEPTEMBRE 1993 . . . . .	24	7
V. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 16 DECEMBRE 1993 AU 15 DECEMBRE 1994 . . . . .	25 - 28	8
VI. ADMINISTRATION FINANCIERE . . . . .	29 - 30	8
VII. OBSERVATIONS . . . . .	31	9
VIII. MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUARANTE-HUITIEME SESSION . . . . .	32	9

Annexes

I. Rapport sur l'exécution du budget pour la période du 1er mars au 15 septembre 1993 : Etat récapitulatif . . . . .	11
II. Renseignements complémentaires sur l'exécution du budget pour la période du 1er mars au 15 septembre 1993 . . . . .	14

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
III. Prévisions de dépenses pour la période du 16 décembre 1993 au 15 décembre 1994 : Etat récapitulatif . . . . .	20
IV. Prévisions de dépenses pour la période du 16 décembre 1993 au 15 décembre 1994 : Renseignements complémentaires . . . . .	24
V. A. Tableau actuel d'effectifs (personnel civil, militaire et de police) . . . . .	43
B. Répartition actuelle du personnel civil selon les services . . . . .	44
VI. Composition et coût du personnel civil pour la période allant du 16 décembre 1993 au 15 décembre 1994 . . . . .	45
VII. A. Tableau récapitulatif des ressources allouées et des dépenses de fonctionnement au 15 septembre 1993 pour la période s'achevant à cette date . . . . .	46
B. Position de trésorerie au 30 novembre 1993 pour les périodes s'achevant le 15 septembre 1993 . . . . .	47
VIII. A. Groupes électrogènes et matériel de transport : quantité requise actuellement et solde en réserve . . . . .	48
B. Carte indiquant le déploiement d'UNAVEM II . . . . .	49

/...

## I. INTRODUCTION

1. La Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) a été constituée par le Conseil de sécurité, dans sa résolution 626 (1988) du 20 décembre 1988, pour une période de 31 mois commençant le 3 janvier 1989. Ultérieurement, par ses résolutions 43/231 du 16 février 1989, 44/190 du 21 décembre 1989 et 45/246 du 21 décembre 1990, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 19 401 300 dollars (soit un montant net de 18 802 300 dollars) pour les opérations de la Mission. Dans son rapport du 6 juin 1991<sup>1</sup>, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité que l'UNAVEM avait accompli son mandat au 31 mai 1991, c'est-à-dire environ deux mois plus tôt que prévu.

2. Par sa résolution 696 (1991) du 30 mai 1991, le Conseil de sécurité a décidé de confier un nouveau mandat à l'UNAVEM (qui devenait dorénavant UNAVEM II), comme le Secrétaire général l'avait proposé, dans la ligne des Accords de paix concernant l'Angola. Il a en outre décidé de constituer UNAVEM II pour une période de 17 mois, c'est-à-dire du 1er juin 1991 au 31 octobre 1992. Le 27 août 1991, par sa résolution 45/269, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 49 467 000 dollars (soit un montant net de 49 132 900 dollars) pour le fonctionnement d'UNAVEM II durant la période allant du 1er juin au 31 décembre 1991. Elle a décidé en outre que le solde créditeur prévu de 1 421 658 dollars en chiffres bruts (soit 1 351 258 dollars en chiffres nets) pour la période allant du 3 janvier 1989 au 31 mai 1991 serait déduit des montants répartis entre les Etats Membres pour le fonctionnement d'UNAVEM II durant la période allant du 1er juin au 31 décembre 1991.

3. Par sa résolution 46/195 A du 20 décembre 1991, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 42 876 720 dollars (soit un montant net de 42 062 000 dollars) pour le fonctionnement d'UNAVEM II durant la période allant du 1er janvier au 31 octobre 1992. Elle a en outre autorisé le Secrétaire général à contracter pour la même période des engagements d'un montant maximal brut de 10 719 180 dollars (soit 10 515 500 dollars en chiffres nets), avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

4. Par sa résolution 747 (1992) du 24 mars 1992, le Conseil de sécurité a approuvé le rapport du Secrétaire général daté des 3 et 20 mars 1992<sup>2</sup> et les recommandations qui y figuraient en ce qui concerne le plan d'opération pour l'observation des élections par l'ONU et l'élargissement d'UNAVEM II. Par ailleurs, le Conseil a approuvé la création à Luanda d'un bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Angola et décidé d'élargir de nouveau le mandat d'UNAVEM II, de façon qu'il inclue une division électorale chargée d'observer et de vérifier le processus électoral en Angola pendant le reste de son mandat, soit jusqu'au 31 octobre 1992.

5. A la reprise de sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale, par sa résolution 46/195 B du 31 juillet 1992, a ouvert un crédit additionnel d'un montant brut de 15 millions de dollars (soit un montant net de 14 millions de dollars) aux fins des opérations d'UNAVEM II, durant la période allant du 1er janvier au 31 octobre 1992. L'Assemblée a en outre décidé que, si des

/...

crédits supplémentaires étaient nécessaires, le Secrétaire général pourrait continuer à se prévaloir, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif, de l'engagement d'engager des dépenses qui lui avait été donné par l'Assemblée dans sa résolution 46/195 A.

6. Dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité le 29 octobre 1992<sup>3</sup>, le Secrétaire général a décrit les difficultés qui avaient surgi en Angola depuis les élections, notamment le fait que les deux parties aux Accords de paix ne s'entendaient pas sur la tenue d'un deuxième tour de scrutin pour les élections présidentielles. En outre, les parties avaient toutes les deux fait savoir qu'elles souhaitaient qu'UNAVEM II contribue à l'organisation et à la vérification de ce tour de scrutin lorsqu'il aurait lieu. Le Secrétaire général a rappelé que le Gouvernement angolais avait demandé le 22 septembre 1992 que les activités d'UNAVEM II soient prolongées jusqu'au 31 décembre 1992, date que le Gouvernement jugeait vraisemblable pour l'achèvement de l'ensemble du processus de démocratisation en République d'Angola.

7. Par sa résolution 785 (1992) du 30 octobre 1992, le Conseil a approuvé la recommandation du Secrétaire général tendant à prolonger à titre intérimaire le mandat d'UNAVEM II pour une période s'achevant le 30 novembre 1992. Il a aussi prié le Secrétaire général de lui présenter d'ici cette date un rapport détaillé sur la situation en Angola, ainsi que des recommandations à long terme, assorties de leurs incidences financières, sur le mandat et les effectifs d'UNAVEM II.

8. Dans un nouveau rapport présenté au Conseil de sécurité le 25 novembre 1992<sup>4</sup>, le Secrétaire général a dit que, comme des efforts étaient en cours pour relancer et consolider le processus de paix, il ne pouvait pas présenter au Conseil les recommandations à long terme que celui-ci avait demandées au paragraphe 2 de sa résolution 785 (1992). Le Secrétaire général a donc recommandé que le Conseil décide de reconduire UNAVEM II, avec son mandat actuel, pour une nouvelle période de deux mois, soit jusqu'au 31 janvier 1993.

9. Par sa résolution 793 (1992) du 30 novembre 1992, le Conseil de sécurité a prolongé le mandat d'UNAVEM II pour une période de deux mois s'achevant le 31 janvier 1993.

10. Par sa décision 47/450 A du 22 décembre 1992, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant brut de 25 258 800 dollars des Etats-Unis (montant net : 24 218 000 dollars) pour la période allant du 1er novembre 1992 au 28 février 1993. Ce chiffre comprenait un crédit additionnel d'un montant brut et net de 1 260 400 dollars requis pour la période prenant fin le 31 octobre 1992.

11. Dans un nouveau rapport présenté au Conseil de sécurité le 21 janvier 1993<sup>5</sup>, le Secrétaire général a décrit, notamment, la crise qui avait éclaté après les élections tenues les 29 et 30 septembre 1992, et a fait savoir au Conseil que l'éclatement de la Commission politico-militaire mixte avait amené UNAVEM II à jouer un rôle central de médiateur dans le processus de paix. Malgré tous les efforts que le Secrétaire général et sa Représentante spéciale

/...

avaient déployés avec l'appui du Conseil de sécurité, la situation en Angola avait continué à se détériorer depuis l'adoption de la résolution 793 (1992). La guerre civile avait repris et il avait été impossible à l'ONU d'amener les deux parties – le Gouvernement angolais et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) – à même se rencontrer en vue d'un cessez-le-feu, encore moins à engager le dialogue politique soutenu, nécessaire pour décider comment relancer le processus de paix et définir pour l'ONU un rôle élargi que le Secrétaire général pourrait recommander au Conseil. Cela étant, le Secrétaire général a présenté trois formules possibles concernant l'avenir d'UNAVEM II, qu'il a soumises à l'examen du Conseil<sup>6</sup>.

12. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 804 (1993) du 29 janvier 1993, a approuvé la recommandation du Secrétaire général visant à maintenir un représentant spécial pour l'Angola, établi à Luanda et disposant du personnel civil, militaire et de police nécessaire. Par la même résolution, il a décidé de proroger le mandat d'UNAVEM II pour une période de trois mois jusqu'au 30 avril 1993. Il a posé une condition à la prorogation du mandat : le Secrétaire général était autorisé, pour des raisons de sécurité, à concentrer le déploiement d'UNAVEM II sur Luanda, et le cas échéant dans certaines provinces, en conservant le matériel et le personnel qu'il jugerait nécessaires. Ces ressources devaient être maintenues pour assurer le redéploiement rapide d'UNAVEM II dès qu'il serait possible de le faire, afin que celle-ci reprenne ses fonctions conformément aux "Acordos de Paz" et aux résolutions antérieures sur la question.

13. Par sa résolution 823 (1993) du 30 avril 1993, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat d'UNAVEM II jusqu'au 31 mai 1993. En outre, il a prié le Secrétaire général de lui présenter, dès que la situation le permettrait et en tout état de cause le 31 mai 1993 au plus tard, des recommandations quant au rôle plus large que l'ONU pourrait jouer dans le processus de paix.

14. Ayant examiné le rapport du Secrétaire général daté du 25 mai 1993<sup>7</sup>, le Conseil de sécurité a, par sa résolution 834 (1993) du 1er juin 1993, décidé entre autres de proroger le mandat d'UNAVEM II pour une période de 45 jours, jusqu'au 15 juillet 1993. Il a prié le Secrétaire général de lui présenter à cette date au plus tard un rapport sur la situation en Angola, accompagné de ses recommandations sur le nouveau rôle que l'ONU pourrait jouer dans le processus de paix.

15. Le Conseil de sécurité, ayant examiné le rapport du Secrétaire général daté du 12 juillet 1993<sup>8</sup>, a décidé, par sa résolution 851 (1993) du 15 juillet 1993, de proroger le mandat d'UNAVEM II pour une période de deux mois, c'est-à-dire du 16 juillet 1993 au 30 septembre 1993.

16. Par sa décision 47/450 C du 14 septembre 1993, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 25 258 800 dollars (montant net : 24 218 000 dollars) autorisé et réparti conformément aux dispositions de la décision 47/450 A du 22 décembre 1992 pour la période se terminant le 28 février 1993. Elle a aussi décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 1 518 400 dollars (montant net : 1 632 400 dollars) aux fins du maintien d'UNAVEM II pour la période allant du 1er mars au 30 avril 1993, à prélever sur le solde non utilisé des crédits ouverts pour les périodes antérieures, et de

/...

répartir ce montant entre les Etats Membres suivant la formule prévue dans la résolution 47/22 A du 16 mars 1993. En outre, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 9 830 950 dollars (montant net : 9 466 050 dollars), composé d'une part d'un montant brut de 5 948 650 dollars (montant net : 5 723 950 dollars) autorisé par le CCQAB pour la période allant du 1er mai au 15 juillet 1993, et d'autre part d'un montant brut de 3 882 300 dollars (montant net : 3 742 100 dollars) demandé par le Secrétaire général pour la période allant du 16 juillet au 15 septembre 1993.

17. Par la même décision, l'Assemblée a aussi autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence de 5 826 000 dollars pour continuer à assurer le financement d'UNAVEM II pendant une période de trois mois à compter du 15 septembre 1993, sous réserve de l'assentiment du CCQAB, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà de cette date.

18. Par sa résolution 864 (1993) du 15 septembre 1993, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat d'UNAVEM II pour une période de trois mois, jusqu'au 15 décembre 1993. En application de la décision 47/450 C de l'Assemblée, le Contrôleur a sollicité l'assentiment du CCQAB en ce qui concerne le montant exact des dépenses à engager pour cette période. Par une lettre datée du 21 octobre 1993, le Comité consultatif a accepté que des dépenses d'un montant maximum brut de 5,5 millions de dollars soient engagées pour assurer le financement d'UNAVEM II pendant la période de trois mois allant du 16 septembre au 15 décembre 1993.

19. Dans son rapport du 27 octobre 1993<sup>9</sup> au Conseil de sécurité, le Secrétaire général a fait savoir que des pourparlers politiques avaient commencé récemment à Lusaka sous la présidence de son représentant spécial. Il a ajouté que l'ONU devait être prête à intervenir rapidement et résolument pour consolider les progrès qui pourraient être accomplis. Le Secrétaire général a recommandé, dans un premier temps, que du personnel supplémentaire soit fourni à UNAVEM II – 21 fonctionnaires internationaux, 125 observateurs militaires, 42 observateurs de police, 3 agents sanitaires militaires et 37 agents locaux – au cas où des progrès décisifs seraient accomplis dans les pourparlers de paix. Dans une déclaration faite au nom des membres du Conseil à la 3302e séance<sup>10</sup>, le 1er novembre 1993, le Président a dit que le Conseil partageait l'opinion du Secrétaire général selon laquelle il faudrait qu'UNAVEM II soit en mesure d'agir rapidement au cas où des progrès seraient accomplis dans le processus de paix, et réaffirmé que le Conseil était prêt à prendre des décisions à ce sujet à tout moment pendant la durée du mandat autorisé par la résolution 864 (1993) et, sur la recommandation du Secrétaire général, à accroître sensiblement la présence de l'ONU en Angola au cas où le processus de paix ferait des progrès appréciables.

20. Le 15 décembre 1993, ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur UNAVEM II<sup>11</sup>, le Conseil de sécurité a décidé notamment de proroger le mandat d'UNAVEM II du 16 décembre 1993 au 16 mars 1994.

21. Le présent document présente à l'Assemblée générale un rapport sur l'exécution du budget d'UNAVEM II pour la période allant du 1er mars au 15 septembre 1993. Il indique aussi le montant estimatif des dépenses à engager

/...

pour assurer le financement de la Mission, telle qu'elle est actuellement composée, pendant la période allant du 16 décembre 1993 au 15 décembre 1994.

## II. ETAT DES CONTRIBUTIONS

22. Le tableau ci-après récapitule l'état au 30 novembre 1993 des contributions reçues et restant à recevoir pour l'UNAVEM et pour UNAVEM II, pour la période allant de la création de la Mission jusqu'au 15 septembre 1993, compte tenu des sommes portées au crédit des Etats Membres. Comme on le constatera, il reste encore à recevoir des Etats Membres un montant total de 29 378 680 dollars, dont 490 440 dollars pour l'UNAVEM et 28 888 240 dollars pour UNAVEM II.

### Etat des contributions au 30 novembre 1993, depuis la constitution de la Mission (3 janvier 1989) jusqu'au 15 septembre 1993

(En milliers de dollars des Etats-Unis -- chiffres arrondis)

	<u>UNAVEM</u>	<u>UNAVEM II</u>	<u>Total</u>
Crédits ouverts	19 401,3	143 951,9	163 353,2
<u>A déduire</u> : sommes portées au crédit des Etats Membres	(415,6)	(5 361,5)	(5 777,1)
Montant réparti entre les Etats Membres	18 985,7	138 590,4	157 576,1
Contributions reçues	18 495,3	109 702,2	128 197,5
<b>Solde à recevoir</b>	<b>490,4</b>	<b>28 888,2</b>	<b>29 378,6</b>

## III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

23. Au paragraphe 10 de la résolution 46/195 B du 31 juillet 1992, l'Assemblée générale a invité les Etats Membres à fournir des contributions volontaires à UNAVEM II, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Le Gouvernement suisse a continué à offrir les services aériens de rapatriement sanitaire qui pourraient être nécessaires pour les membres de la Mission qui seraient blessés ou tomberaient malades dans l'exercice de leurs fonctions. La Mission n'a pas recouru à ces services au cours de la période qui s'est achevée le 30 novembre 1993.

## IV. RAPPORT SUR L'EXECUTION DU BUDGET POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er MARS AU 15 SEPTEMBRE 1993

24. L'annexe I du présent rapport donne le détail, par rubrique du budget, des crédits initialement ouverts pour UNAVEM II (montant brut : 15 108 500 dollars; montant net : 14 545 400 dollars) ainsi que des dépenses engagées (montant brut : 15 018 400 dollars; montant net : 14 419 300 dollars), pendant la période allant du 1er mars au 15 septembre 1993. Cette annexe fait apparaître un solde inutilisé de 90 100 dollars en chiffres bruts (montant net : 126 100 dollars) pour la période considérée. Le montant net est plus élevé que le montant brut en raison d'un dépassement de crédit au titre des contributions du personnel.

/...

On trouvera à l'annexe II des renseignements complémentaires, une description détaillée des dépenses apparaissant sous chaque rubrique.

V. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT  
DU 16 DECEMBRE 1993 AU 15 DECEMBRE 1994

25. L'annexe III du présent rapport présente un résumé des ressources totales dont UNAVEM II aura besoin, si aucun changement n'est apporté à ses effectifs et à son mandat actuels, pour la période de 12 mois allant du 16 décembre 1993 au 15 décembre 1994. Le montant brut des prévisions de dépenses pour la période s'élève à 25 184 400 dollars (montant net : 23 963 400 dollars), soit un montant brut mensuel de 2 098 700 dollars (montant net : 1 996 950 dollars). On trouvera à l'annexe IV des renseignements complémentaires sur ces prévisions de dépenses.

26. On trouvera à l'annexe V.A des données sur le personnel civil et militaire actuellement autorisé pour UNAVEM II. L'annexe V.B présente une ventilation du personnel civil par bureau. On trouvera à l'annexe VI des données détaillées sur le personnel civil et les dépenses y afférentes. L'annexe VII présente un résumé des ressources mises à la disposition de la Mission et des dépenses de fonctionnement, ainsi que la situation de trésorerie pour la période achevée le 15 septembre 1993.

27. L'annexe VIII.A présente un inventaire du matériel de transport et des groupes électrogènes d'UNAVEM II ainsi que leur répartition. Elle renseigne sur le matériel de transport et les groupes électrogènes dont UNAVEM II a actuellement besoin ainsi que sur le matériel et groupes de réserve dont la Mission pourra éventuellement avoir besoin dans la zone de son ressort.

28. L'annexe VIII.B présente une carte détaillée du déploiement actuel d'UNAVEM II en Angola.

VI. ADMINISTRATION FINANCIERE

Ressources allouées et dépenses de fonctionnement pour la  
période allant du 3 janvier 1989 au 15 septembre 1993

29. Comme l'indique l'annexe VII du présent rapport, les ressources allouées à l'UNAVEM, y compris UNAVEM II, depuis sa création jusqu'au 15 septembre 1993, s'élèvent au total à un montant brut de 163 353 200 dollars (montant net : 159 313 700 dollars), soit un montant brut de 19 401 300 dollars (montant net : 18 802 300 dollars) pour l'UNAVEM et un montant brut de 143 951 900 dollars (montant net : 140 511 400 dollars) pour UNAVEM II. Les dépenses de fonctionnement pour la même période, qui ont atteint un montant brut de 160 568 700 dollars (montant net : 156 585 600 dollars), soit un montant brut de 16 915 900 dollars (montant net : 16 404 400 dollars) pour l'UNAVEM et un montant brut de 143 652 800 dollars (montant net : 140 181 200 dollars) pour UNAVEM II, sont financées. L'annexe indique également les sommes portées au crédit des Etats Membres qui seront déduites de leurs contributions et qui s'élèvent au total à un montant brut de 2 940 058 dollars (montant net : 2 947 471 dollars), ainsi que les intérêts et recettes accessoires (1 082 500 dollars).

/...

30. Pour récapituler, au 30 novembre 1993, le Compte spécial de l'UNAVEM accusait un déficit de fonctionnement de 27 305 600 dollars pour la période achevée le 15 septembre 1993. Afin de fournir à UNAVEM II les liquidités nécessaires à son fonctionnement, des sommes s'élevant au total à 37 millions de dollars ont été prélevées sur le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix (19 millions de dollars) et le Compte spécial du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) (18 millions de dollars), à titre d'emprunt, et versées sur le Compte spécial de l'UNAVEM. Cela étant et vu que la situation en ce qui concerne le financement de la Mission demeure précaire, le Secrétaire général recommande de ne pas toucher pour le moment aux intérêts et recettes accessoires d'un montant de 1 082 500 dollars [annexe VII.B, ligne I b)] et de laisser cette somme sur le Compte spécial de l'UNAVEM en attendant la réception des contributions non acquittées. En outre, le Secrétaire général exhorte tous les Etats Membres à payer dès que possible leurs contributions non acquittées.

#### VII. OBSERVATIONS

31. Comme indiqué au paragraphe 25, les prévisions de dépenses pour la période de 12 mois allant du 16 décembre 1993 au 15 décembre 1994 sont fondées sur les effectifs et le mandat actuels d'UNAVEM II. Les coûts afférents à la liquidation de la Mission et à l'écoulement de ses biens ne sont pas compris dans ces prévisions de dépenses.

#### VIII. MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUARANTE-HUITIEME SESSION

32. Pour assurer le financement d'UNAVEM II, il semblerait que l'Assemblée générale devrait :

a) Ouvrir des crédits d'un montant brut de 5,5 millions de dollars (montant net : 5 253 900 dollars), dont l'engagement serait autorisé et le montant réparti conformément aux dispositions de la décision 47/450 C de l'Assemblée, en date du 14 septembre 1993, pour continuer à assurer le financement d'UNAVEM II durant la période allant du 16 septembre au 15 décembre 1993;

b) Ouvrir des crédits d'un montant brut de 6 296 100 dollars (montant net : 5 990 850 dollars) pour continuer à assurer le financement d'UNAVEM II durant la période allant du 16 décembre 1993 au 15 mars 1994;

c) Au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat d'UNAVEM II au-delà du 15 mars 1994, ouvrir des crédits et/ou autoriser des engagements de dépenses d'un montant brut de 2 098 700 dollars (montant net : 1 996 950 dollars) par mois;

d) Décider d'appliquer à UNAVEM II les arrangements spéciaux en ce qui concerne l'article IV du règlement financier, arrangements dans le cadre desquels les crédits nécessaires pour régler les sommes dues aux gouvernements fournissant des contingents et/ou un appui logistique à la Mission resteraient ouverts et valides pour une période supplémentaire de quatre années à l'expiration de la période de 12 mois prévue à l'article 4.3 du règlement

/...

financier. La proposition, qui figurait dans le rapport du Secrétaire général en date du 2 décembre 1992 (A/47/744) et qui a reçu l'aval du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, lequel a, dans son rapport en date du 14 avril 1993 (A/47/925) recommandé à l'Assemblée de l'accepter, fait l'objet d'une nouvelle demande car il n'en était pas question dans la décision 47/450 C de l'Assemblée générale.

Notes

<sup>1</sup> S/22678.

<sup>2</sup> S/23671 et Add.1.

<sup>3</sup> S/24736.

<sup>4</sup> S/24858 et Add.1.

<sup>5</sup> S/25140.

<sup>6</sup> Voir S/25140/Add.1.

<sup>7</sup> S/25840 et Add.1.

<sup>8</sup> S/26060 et Add.1 et 2.

<sup>9</sup> S/26644 et Add.1.

<sup>10</sup> S/26677.

<sup>11</sup> S/26872 et Add.1.

/...

## ANNEXE I

Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II)Rapport sur l'exécution du budget pour la période  
du 1er mars au 15 septembre 1993Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Répartition initiale</u> <u>des crédits</u> <u>ouverts</u> <u>(1)</u>	<u>Dépenses</u> <u>(2)</u>	<u>Economies/</u> <u>(dépassements)</u> <u>(3)</u>
<b>1. <u>Observateurs militaires</u></b>			
Indemnités de subsistance (missions)	1 234,8	1 137,6	97,2
Frais de voyage	187,2	218,4	(31,2)
Indemnités d'habillement	8,1	5,1	3,0
	1 430,1	1 361,1	69,0
<b>2. <u>Personnel civil</u></b>			
<b>a) <u>Police civile</u></b>			
Indemnités de subsistance (missions)	398,8	361,0	37,8
Frais de voyage	90,0	22,3	67,7
Indemnités d'habillement	1,8	1,3	0,5
	490,6	384,6	106,0
<b>b) <u>Personnel international et personnel local</u></b>			
Traitements du personnel international	1 395,6	1 520,2	(124,6)
Traitement du personnel local	508,9	750,5	(241,6)
Dépenses communes de personnel	976,0	1 521,9	(545,9)
Indemnités de subsistance (missions)	790,3	1 087,0	(296,7)
Frais de voyage	96,4	176,4	(80,0)
	3 767,2	5 056,0	(1 288,8)
<b>Total, rubrique 2</b>	4 257,8	5 440,6	(1 182,8)
<b>3. <u>Locaux</u></b>			
Location de locaux	903,7	1 121,5	(217,8)
Entretien	280,0	416,0	(136,0)
Eclairage, chauffage, énergie et eau	277,5	289,9	(12,4)
	1 461,2	1 827,4	(366,2)

/...

	<u>Répartition initiale des crédits ouverts</u> (1)	<u>Dépenses</u> (2)	<u>Economies/ (dépassements)</u> (3)
<b>4. Opérations de transport</b>			
Réparation et entretien	175,5	136,9	38,6
Carburants et lubrifiants	149,5	17,3	132,2
Assurance des véhicules	10,0	8,0	2,0
	335,0	162,2	172,8
<b>5. Opérations aériennes</b>			
a) <u>Hélicoptères</u>			
Frais de location	2 090,0	1 871,5	218,5
Retrait des appareils	90,0	78,0	12,0
Carburant	416,6	361,5	55,1
	2 596,6	2 311,0	285,6
b) <u>Avions</u>			
Frais de location	1 378,0	850,3	527,7
Carburant	720,7	137,7	583,0
	2 098,7	988,0	1 110,7
c) <u>Autres dépenses</u>			
Assurance contre les risques de guerre	753,5	732,4	21,1
Indemnités repas des équipages	255,5	184,0	71,5
	1 009,0	916,4	92,6
<b>Total, rubrique 5</b>	<b>5 704,3</b>	<b>4 215,4</b>	<b>1 488,9</b>
<b>6. Matériel et services de transmissions</b>			
Pièces de rechange pour les groupes électrogènes	20,0	—	20,0
Fournitures et pièces de rechange pour le système de transmissions	45,0	24,8	20,2
Communications par réseaux commerciaux	152,5	151,9	0,6
	217,5	176,7	40,8

/...

	<u>Répartition initiale des crédits ouverts</u> (1)	<u>Dépenses</u> (2)	<u>Economies/ (dépassements)</u> (3)
<b>7. Matériel divers</b>			
Autres matériels divers	27,0	52,9	(25,9)
Entretien et pièces de rechange (matériels divers)	17,5	4,9	12,6
	<u>44,5</u>	<u>57,8</u>	<u>(13,3)</u>
<b>8. Fournitures et services</b>			
Vérification externe des comptes	37,5	37,5	—
Dépenses de représentation	4,5	3,0	1,5
Services contractuels	162,5	301,3	(138,8)
Services et examens médicaux	18,0	42,1	(24,1)
Fournitures médicales	20,0	23,2	(3,2)
Papeterie et fournitures de bureau	28,0	27,0	1,0
Fournitures électriques	—	7,0	(7,0)
Fournitures sanitaires et de nettoyage	6,0	4,4	1,6
Demandes d'indemnisation et règlements	9,0	18,8	(9,8)
Uniformes et habillement	4,0	8,5	(4,5)
Autres fournitures et services	173,5	88,2	85,3
	<u>463,0</u>	<u>561,0</u>	<u>(98,0)</u>
9. <u>Fret et camionnage</u>	22,0	7,1	14,9
10. <u>Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité</u>	200,0	200,0	—
11. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	320,0	320,0	—
12. <u>Système intégré de gestion</u>	90,0	90,0	—
13. <u>Contributions du personnel</u>	563,1	599,1	(36,0)
<b>Total brut, rubriques 1 à 13</b>	<b>15 108,5</b>	<b>15 018,4</b>	<b>90,1</b>
14. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(563,1)	(599,1)	36,0
<b>Total net</b>	<b>14 545,4</b>	<b>14 419,3</b>	<b>126,1</b>

/...

ANNEXE II

Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II)

Renseignements complémentaires sur l'exécution du budget  
pour la période du 1er mars au 15 septembre 1993

(En dollars des Etats-Unis)

Economies/  
(dépassements)

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires 69 000

Des économies de 100 200 dollars au titre des indemnités de subsistance (97 200 dollars) et des indemnités d'habillement (3 000 dollars) ont été partiellement contrebalancées par un dépassement de 31 200 dollars au titre des frais de voyage. Les économies tenaient au fait que le nombre effectif d'observateurs militaires en poste était inférieur à l'effectif approuvé et budgétisé. Le nombre approuvé et le nombre effectif d'observateurs militaires à la fin de chaque période sont indiqués ci-après :

Période	Nombre approuvé	Nombre effectif
1er mars-30 avril 1993	89	86
1er mai-31 mai 1993	89	87
1er juin-15 juillet 1993	61	55
16 juillet-15 septembre 1993	61	54

Le montant prévu au titre des frais de voyage était fondé sur le rapatriement de 52 observateurs militaires, mais 61 observateurs se sont en fait déplacés pendant cette période, ce qui explique l'augmentation des frais de voyage.

2. Personnel civil

a) Police civile 106 000

Les économies réalisées sur les indemnités de subsistance (mission) (37 800 dollars), les frais de voyage (67 700 dollars) et les indemnités d'habillement (500 dollars) se sont montées à 106 000 dollars pour cette rubrique. Ces économies tenaient au fait que le nombre effectif des membres de la police civile a été

/...

Economies/  
 (dépassements)

inférieur à l'effectif approuvé et budgétisé. Le nombre approuvé et le nombre effectif de contrôleurs de la police sont indiqués ci-après pour chaque période :

Période	Nombre approuvé	Nombre effectif
1er mars-30 avril 1993	30	28
1er mai-31 mai 1993	30	28
1er juin-15 juillet 1993	18	17
16 juillet-15 septembre 1993	18	16

L'économie sur les frais de voyage a été réalisée grâce à une réduction des voyages aux fins de relève et à la sous-utilisation du droit au paiement de l'expédition d'effets personnels.

b) Personnel international et personnel local

(1 288 800)

Des dépenses additionnelles de 124 600 dollars ont été engagées au titre des traitements du personnel international à cause des difficultés rencontrées pour réduire les effectifs. Au titre des traitements du personnel local, le montant additionnel de 241 600 dollars s'explique par le ralentissement de la réduction des effectifs par rapport au tableau d'effectifs approuvé. En outre, 37 agents locaux ont été engagés au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) pour effectuer des tâches indispensables de réparation et d'entretien.

Avant le 1er mars 1993, l'effectif total approuvé était de 362 personnes, dont 143 recrutées localement. Au 1er mars 1993, il a été proposé de ramener l'effectif à 119, dont 70 agents locaux. Le nombre approuvé et le nombre effectif des membres du personnel international et du personnel local d'UNAVEM II sont présentés dans le tableau ci-après pour les différents mandats de la période sur laquelle porte le présent rapport :

Personnel	1er mars-30 avril 1993		1er mai-31 mai 1993		1er juin-15 juillet 1993		16 juillet-15 septembre 1993	
	Approuvé	Effectif	Approuvé	Effectif	Approuvé	Effectif	Approuvé	Effectif
International	49	66	49	61	43	48	43	42
Local	70	92	70	91	75	81	75	73
Total	119	157	119	152	118	152	118	115
Pourcentage de postes vacants	-31 %		-27,7 %		-7,6 %		2,6 %	

/...

Economies/  
(dépassements)

Le personnel ayant été plus nombreux pendant cette période que prévu au budget, des dépassements ont également été enregistrés au titre des dépenses communes de personnel (545 900 dollars) et des indemnités de subsistance (mission) (296 700 dollars).

Un dépassement de 80 000 dollars au titre des frais de voyage est dû essentiellement au déplacement (73 800 dollars) de 15 fonctionnaires à Abidjan du 10 avril au 22 mai 1993 pour participer aux pourparlers de paix.

3. Locaux et hébergement (366 200)

Un dépassement de 366 200 dollars au titre de la location de locaux (217 800 dollars), de l'entretien des locaux (136 000 dollars) et de l'éclairage, du chauffage, de l'énergie et de l'eau (12 400 dollars), résulte en partie des effectifs de la Mission mentionnés plus haut ainsi que de la location d'installations de conférence pour les pourparlers de paix.

4. Opérations de transport 172 800

Des économies de 172 800 dollars ont été réalisées sur les réparations et l'entretien (38 600 dollars), les carburants et lubrifiants (132 200 dollars) et l'assurance des véhicules (2 000 dollars). Les économies sur les carburants et lubrifiants tenaient à un montant non utilisé pendant la période précédente qui s'est terminée le 28 février 1993. Les économies sur les réparations et l'entretien s'expliquent par la diminution globale des activités de la Mission depuis l'évaluation et la fermeture de plusieurs postes avancés et bureaux régionaux.

5. Opérations aériennes

a) Hélicoptères 285 600

Des économies de 285 600 dollars au titre des frais de location (218 500 dollars), des frais de retrait (12 000 dollars) et du carburant (55 100 dollars) sont prévues à cette rubrique. Au total, 38 mois-hélicoptère à 55 000 dollars le mois avaient été prévus dans les montants demandés pour cette période; toutefois, 34 mois-hélicoptère seulement ont été effectivement utilisés, d'où les économies au titre de la location. Les économies sur les frais de retrait s'expliquent par le fait que le coût effectif du retrait des quatre

/...

Economies/  
(dépassements)

hélicoptères (19 500 dollars chacun) a été inférieur au montant inscrit au budget (22 500 dollars par hélicoptère). L'utilisation de moins d'hélicoptères que prévu au budget s'est traduite par des économies sur le carburant.

b) Avions

1 110 700

Des économies de 1 110 700 dollars sur les frais de location (527 700 dollars) et le carburant (583 000 dollars) sont prévues à ce titre.

Des ressources étaient prévues pour l'utilisation par la Mission d'un avion léger à 55 000 dollars par mois, d'un avion moyen à passagers à 77 000 dollars par mois, et d'un avion de transport moyen à 80 000 dollars par mois. Toutefois, la location mensuelle effective a été de 55 000 dollars pour l'avion léger, de 73 000 dollars pour l'avion moyen à passagers et de 75 000 dollars pour l'avion de transport moyen. En outre, l'avion de transport moyen n'a été utilisé que pendant un mois, ce qui a permis des économies au titre des frais de location et du carburant.

c) Autres dépensesi) Assurance contre les risques de guerre

21 100

La réduction de l'utilisation d'hélicoptères par la Mission a permis de réaliser des économies à ce titre.

ii) Indemnités repas des équipages

71 500

La réduction du nombre d'hélicoptères et d'avions et la réduction consécutive du nombre d'équipages se sont traduites par des économies au titre des indemnités repas.

6. Matériel et services de transmissions

40 800

On prévoit à ce titre des économies de 40 800 dollars sur les pièces de rechange pour les groupes électrogènes (20 000 dollars), les fournitures et pièces de rechange pour le système de transmission (20 200 dollars) et les communications par réseaux commerciaux (600 dollars). Ces économies résultent de l'évacuation de plusieurs postes avancés et bureaux régionaux et de la réduction consécutive de la zone de la

/...

Economies/  
(dépassements)

Mission, qui a entraîné une diminution des dépenses globales de transmissions.

7. Matériels divers (13 300)

Un dépassement de 25 900 dollars concerne les autres matériels divers, à cause de l'achat de matériel de traitement des données supplémentaire. Ce montant a été contrebalancé par des économies de 12 600 dollars au titre de l'entretien, des pièces de rechange et des matériels divers, les besoins effectifs ayant été moins important que prévu.

8. Fournitures et services (98 000)

Un dépassement de 187 400 dollars – au titre des services contractuels (138 800 dollars), des services et examens médicaux (24 100 dollars), des fournitures médicales (3 200 dollars), des fournitures électriques (7 000 dollars), des demandes d'indemnisation et ajustements (9 800 dollars) et des uniformes et de l'habillement (4 500 dollars) – a été contrebalancé en partie par des économies de 89 400 dollars sur les dépenses de représentation (1 500 dollars), la papeterie et les fournitures de bureau (1 000 dollars), les fournitures sanitaires et de nettoyage (1 600 dollars) et les autres fournitures et services (85 300 dollars).

Le montant prévu au titre des services contractuels de sécurité, d'enlèvement des immondices et des services limités de nettoyage était de 25 000 dollars par mois. Toutefois, pendant la période considérée, les dépenses ont été en moyenne de 46 350 dollars par mois, ce qui a entraîné des dépassements. Les examens de fin de mission des observateurs militaires et des membres de la police civile rapatriés ont entraîné des dépenses additionnelles au titre des fournitures, services et examens médicaux. Des dépenses additionnelles ont également été engagées au titre des demandes d'indemnisation et règlements, du fait de la poursuite du règlement de demandes d'indemnisation pour les pertes subies par des membres de la Mission pendant l'évacuation de plusieurs postes avancés.

9. Fret et camionnage 14 900

Une économie de 14 900 dollars est prévue à ce titre, les dépenses effectives ayant été inférieures au montant initialement prévu.

/...

Economies/  
(dépassements)

10. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité -

Une provision correspondant à la totalité du montant affecté à cette rubrique a été constituée pour faire face aux éventuelles demandes d'indemnisation en cas de décès, de blessure et d'invalidité.

11. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix -

Le montant autorisé a été viré au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

12. Système intégré de gestion -

Le montant autorisé a été intégralement utilisé.

13. Contributions du personnel

(36 000)

Le montant additionnel prévu de 36 000 dollars tient au dépassement de dépenses indiqué à la rubrique 2 b) ci-dessus.

14. Recettes provenant des contributions du personnel

36 000

Ce montant est la contrepartie du montant indiqué à la rubrique 13 ci-dessus.

/...

ANNEXE III

Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II)

Prévisions de dépenses pour la période du 16 décembre 1993  
au 15 décembre 1994

Etat récapitulatif

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Prévisions de dépenses</u>
<b>1. <u>Dépenses afférentes au personnel militaire</u></b>	
a) <u>Observateurs militaires</u>	
Indemnités de subsistance (missions)	1 870 300
Frais de voyage	439 200
Indemnités d'habillement et d'équipement	12 200
	<hr/> 2 321 700
b) <u>Contingents</u>	—
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>	
Matériel appartenant aux contingents	—
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	200 000
	<hr/> 200 000
Total, rubrique 1	2 521 700
<b>2. <u>Dépenses afférentes au personnel civil</u></b>	
a) <u>Police civile</u>	
Indemnité de subsistance (missions)	551 900
Frais de voyage	129 600
Indemnités d'habillement et d'équipement	3 600
	<hr/> 685 100
b) <u>Personnel international et personnel local</u>	
Traitements du personnel international	2 836 400
Traitements du personnel local	922 500
Consultants	—
Heures supplémentaires	—
Dépenses communes de personnel	2 313 000
Indemnités de subsistance (missions)	1 689 800
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	216 000
Autres voyages autorisés	78 000
	<hr/> 8 055 700
c) <u>Personnel international contractuel</u>	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—

/...

	<u>Prévisions de dépenses</u>
e) <u>Personnel fourni par le Gouvernement</u>	—
f) <u>Observateurs électoraux civils</u>	—
Total, rubrique 2	8 740 800
<b>3. <u>Locaux/hébergement</u></b>	
Location de locaux	1 322 900
Aménagement et rénovation des locaux	240 000
Fournitures d'entretien	36 000
Services d'entretien	—
Eclairage, chauffage, énergie et eau	458 400
Construction/bâtiments préfabriqués	—
	<hr/> 2 057 300
<b>4. <u>Remise en état des infrastructures</u></b>	—
<b>5. <u>Opérations de transport</u></b>	
Achat de véhicules	—
Location de véhicules	—
Matériel pour ateliers de réparation et d'entretien	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	217 200
Carburants et lubrifiants	180 000
Assurance des véhicules	12 000
	<hr/> 409 200
<b>6. <u>Opérations aériennes</u></b>	
a) <u>Hélicoptères</u>	
Location/affrètement	4 986 000
Carburant et lubrifiants	252 000
Déploiement/retrait	54 000
Vols de réapprovisionnement	—
Peinture/préparation	—
Assurance	144 000
	<hr/> 5 436 000
b) <u>Avions</u>	
Location/affrètement	1 785 600
Carburant et lubrifiants	552 000
Déploiement/retrait	—
Peinture/préparation	—
Assurance	159 600
	<hr/> 2 497 200
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	—

/...

	<u>Prévisions de dépenses</u>
d) <u>Autres dépenses</u>	—
Total, rubrique 6	7 933 200
7. <u>Opérations navales</u>	—
8. <u>Transmissions</u>	
a) <u>Eléments complémentaires</u>	
Matériel de transmissions	—
Fournitures et pièces de rechange	84 000
Matériel d'entretien et d'essai	—
Communications par réseaux commerciaux	367 200
	451 200
b) <u>Contrat relatif au réseau de communications principal</u>	—
Total, rubrique 8	451 200
9. <u>Matériel divers</u>	
Mobilier de bureau	—
Equipement de bureau	—
Matériel informatique	—
Groupes électrogènes	—
Matériel d'observation	—
Citerne à essence et débitmètres	—
Matériel médical et dentaire	—
Equipement de logements	—
Matériel divers	60 000
Matériel pour la défense des périmètres	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	78 000
Matériel d'épuration de l'eau	—
	138 000
10. <u>Fournitures et services</u>	
a) <u>Services divers</u>	
Vérification des comptes	22 900
Services contractuels	360 000
Services informatiques	—
Services de sécurité	—
Services et traitements médicaux	60 000
Demandes d'indemnisation et règlements	24 000
Dépenses de représentation	8 400
Autres services divers	—
	475 300
b) <u>Fournitures diverses</u>	
Papeterie et fournitures de bureau	84 000
Fournitures médicales	40 000
Fournitures sanitaires et de nettoyage	30 000

/ . . .

Prévisions de dépenses

Abonnements	6 000
Fournitures électriques	—
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies	24 000
Fournitures pour la défense des périmètres	—
Cartes d'état-major	—
Intendance et magasins	240 000
	<hr/>
	424 000
Total, rubrique 10	899 300
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—
12. <u>Programmes d'information</u>	—
13. <u>Programmes de formation</u>	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—
16. <u>Fret aérien et de surface</u>	
Transport du matériel appartenant aux contingents	—
Transport par avions militaires	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	48 000
	<hr/>
	48 000
17. <u>Système intégré de gestion</u>	80 000
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	684 700
19. <u>Contributions du personnel</u>	1 221 000
	<hr/>
TOTAL BRUT, rubriques 1 à 19	25 184 400
	<hr/>
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(1 221 000)
	<hr/>
TOTAL NET	23 963 400
	<hr/>
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—
	<hr/>
TOTAL DES RESSOURCES	23 963 400
	<hr/>

/...

ANNEXE IV

Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II)

Prévisions de dépenses pour la période du 16 décembre 1993  
au 15 décembre 1994

Renseignements complémentaires

(Montants indiqués en dollars des Etats-Unis)

I. PARAMETRES UTILISES

1. Les prévisions de dépenses pour la période de 12 mois à compter du 16 décembre 1993 se fondent sur les paramètres indiqués ci-après.

a) Indemnités de subsistance (missions)

Tous les fonctionnaires recrutés sur le plan international sont logés par la Mission; à compter du 1er février 1992, le montant de l'indemnité de subsistance (missions) versée est de 84 dollars par personne et par jour.

b) Frais de voyage (y compris relève des contingents) jusqu'à la zone de la Mission et retour

On a tablé en moyenne sur 7 200 dollars par personne par billet aller-retour sur vol régulier pour le transport des observateurs militaires, des observateurs de police et des fonctionnaires recrutés sur le plan international affectés à la Mission. Ce montant couvre 100 kilos de bagages non accompagnés et, le cas échéant, des indemnités de subsistance en voyage.

c) Dépenses afférentes au personnel civil

Les traitements et dépenses communes de personnel concernant le personnel recruté sur le plan international sont nets des contributions du personnel et ont été calculés sur la base des coûts standard à New York, sauf pour ceux de ces fonctionnaires provenant d'autres organismes des Nations Unies ou nommés spécifiquement pour la Mission. Les traitements de ces administrateurs nommés spécifiquement pour la Mission ont été ajustés pour tenir compte de l'absence de l'élément indemnité de poste. Pour les agents recrutés localement, on s'est fondé sur le barème des traitements applicable pour cette catégorie de personnel à Luanda. En outre, le personnel international perçoit une indemnité mensuelle de 600 dollars par personne pour affectation dans un lieu à risque, et le personnel local perçoit au même titre une indemnité équivalant à 15 % du traitement.

/...

II. CREDITS DEMANDES

1. Dépenses afférentes au personnel militaire

a) Observateurs militaires

i) Indemnités de subsistance (missions)

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	2 215 200
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	1 137 600
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	451 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	1 870 300

Le crédit demandé correspond à l'indemnité de subsistance payable à 61 militaires (50 observateurs et 11 membres du service de santé) pour la période du 16 décembre 1993 au 15 décembre 1994, soit 22 265 jours-personne au total.

ii) Frais de voyage

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	1 076 600
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	218 400
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	112 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	439 200

Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage correspondant au déploiement et à la relève de 61 militaires voyageant sur vols réguliers, au tarif indiqué plus haut, au paragraphe 1 b).

iii) Indemnités d'habillement et d'équipement

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	24 400
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	5 100
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	3 100
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	12 200

Le crédit demandé doit permettre de verser une indemnité annuelle d'habillement de 200 dollars par personne.

b) Contingents -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

c) Autres dépenses afférentes aux contingents

i) Matériel appartenant aux contingents -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

/...

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	—
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	200 000
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	—
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	200 000

Le montant demandé à cette rubrique doit permettre de faire face aux demandes d'indemnisation éventuelles en cas de décès, d'invalidité, de blessures ou de maladie d'observateurs militaires et de contrôleurs de la police civile dans l'exercice de leurs fonctions dans le cadre de la Mission.

2. Dépenses afférentes au personnel civil

a) Police civile

i) Indemnités de subsistance (missions)

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	437 900
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	361 000
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	137 600
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	551 900

Le crédit demandé à cette rubrique correspond à l'indemnité de subsistance payable à 18 contrôleurs de la police civile pour la période allant du 16 décembre 1993 au 15 décembre 1994, soit 6 000 570 jours-personne au total.

ii) Frais de voyage

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	432 700
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	22 300
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	39 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	129 600

Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage liés à la relève et au déploiement de 18 contrôleurs de la police civile voyageant sur vols réguliers, au tarif indiqué plus haut, au paragraphe 1 b).

/...

iii) Indemnités d'habillement et d'équipement

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	8 400
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	1 300
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	900
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	3 600

Le crédit demandé doit permettre de verser une indemnité annuelle d'habillement de 200 dollars par personne.

b) Personnel international et personnel local

i) Traitements du personnel international

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	1 788 100
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	1 520 200
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	625 700
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	2 836 400

Le montant demandé correspond aux traitements de 54 fonctionnaires internationaux occupant des postes approuvés (voir annexe VI).

ii) Traitements du personnel local

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	674 100
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	750 500
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	230 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	922 500

Le montant demandé correspond aux traitements de 75 agents recrutés au plan local, sur la base du barème des traitements applicable à cette catégorie de personnel à Luanda (voir annexe VI).

iii) Consultants

—

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

iv) Heures supplémentaires

—

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

/...

v) Dépenses communes de personnel

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	1 286 200
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	1 521 900
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	506 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	2 313 000

Le montant demandé correspond aux dépenses communes de personnel pour les fonctionnaires internationaux et les agents locaux (voir annexe VI). Il comprend également l'indemnité pour affectation dans un lieu à risque (527 300 dollars) dont il a été question plus haut, au paragraphe 1 c) de la section I.

vi) Indemnités de subsistance (missions)

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	1 627 700
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	1 087 000
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	392 500
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	1 689 800

Le montant demandé correspond à l'indemnité de subsistance (missions) payable à 54 fonctionnaires internationaux (voir annexe VI).

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la Mission

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	—
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	—
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	—
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	216 000

Le montant demandé correspond aux frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la Mission pour 30 fonctionnaires internationaux, à l'occasion de leur relève, au tarif indiqué au paragraphe 1 b) de la section I.

viii) Autres voyages autorisés

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	116 800
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	176 400
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	13 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	78 000

Le montant demandé correspond aux frais de voyage à l'occasion de déplacements autorisés entre New York et la zone de la Mission, soit 12 voyages aller-retour par avion au coût unitaire moyen de 6 500 dollars (5 000 dollars pour le billet aller-retour et 1 500 dollars correspondant à sept jours d'indemnité

/...

de subsistance et aux faux frais au départ et à l'arrivée).

- c) Personnel international contractuel -  
 Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.
- d) Volontaires des Nations Unies -  
 Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.
- e) Personnel fourni par le Gouvernement -  
 Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.
- f) Observateurs électoraux civils -  
 Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	1 095 800
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	1 121 500
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	314 100
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	1 322 900

Ce crédit permettra de louer les locaux suivants :

- Quartier général de la Mission à Luanda (Villa Espia) : 19 maisons à raison de 3 100 dollars par mois l'unité (706 800 dollars);
- Sept maisons à Luanda (Equador) à raison de 2 700 dollars par mois l'unité (226 800 dollars);
- Lubango (ensemble d'habitation) à raison de 18 000 dollars par mois (216 000 dollars);
- Namibe (Edipesca) à raison de 5 500 dollars par mois (66 000 dollars);
- Benguela (Elio Peralta) à raison de 4 500 dollars par mois (54 000 dollars).

Il faut prévoir en outre, pour la période du 15 novembre au 20 décembre 1993, un montant de 26 500 dollars pour la location de salles de conférence et de bureaux à l'appui des pourparlers de paix, à raison de 740 dollars par jour pendant

/...

36 jours, ainsi qu'un montant équivalent au cas où une deuxième série de négociations interviendrait en 1994.

b) Aménagement et rénovation des locaux

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	266 000
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	416 000
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	60 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	240 000

Le montant prévu servirait à financer le coût des services contractuels d'entretien, de nettoyage et d'ingénierie pour le quartier général d'UNAVEM II à Luanda, un poste de commandement régional et de deux antennes; les frais afférents sont estimés à 20 000 dollars par mois.

c) Fournitures d'entretien

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	-
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	-
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	-
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	36 000

Le crédit demandé doit couvrir le coût des fournitures nécessaires à l'entretien des locaux, soit environ 3 000 dollars par mois.

d) Services d'entretien

-

Il n'est demandé aucun crédit à ce titre.

e) Eclairage, chauffage, énergie et eau

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	140 300
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	289 900
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	92 700
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	458 400

Il est prévu de continuer à sous-traiter l'approvisionnement en eau du quartier général d'UNAVEM II sur la base de 24 000 dollars en moyenne par mois (288 000 dollars). Le coût du carburant nécessaire aux groupes électrogènes dans tous les postes est estimé à 14 200 dollars par mois (170 400 dollars).

f) Bâtiments préfabriqués

-

Il n'est demandé aucun crédit à ce titre.

/...

4. Remise en état des infrastructures -

Il n'est demandé aucun crédit à ce titre.

5. Transports

a) Achat de véhicules -

Il n'est demandé aucun crédit à ce titre.

b) Location de véhicules -

Il n'est demandé aucun crédit à ce titre.

c) Matériel pour ateliers de réparation et d'entretien -

Il n'est demandé aucun crédit à ce titre.

d) Pièces de rechange, réparations et entretien

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	104 500
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	136 900
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	45 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	217 200

Le crédit demandé doit couvrir le coût de pièces de rechange pour l'entretien et la réparation de 133 véhicules, soit environ 18 100 dollars par mois.

e) Carburant et lubrifiants

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	217 000
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	17 300
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	45 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	180 000

Le crédit demandé doit permettre d'acheter les carburants, huiles et autres produits pétroliers nécessaires pour le parc automobile, dont le coût est estimé à 15 000 dollars par mois.

f) Assurance

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	4 100
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	8 000
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	6 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	12 000

Le montant indiqué représente le coût de l'assurance au tiers pour 133 véhicules, pour une période de 12 mois, à raison de 90 dollars par mois, soit 60 dollars pour les risques couverts dans le monde

/...

entier et 30 dollars pour les risques couverts sur le plan local.

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

i) Location/affrètement

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	3 159 000
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	1 871 500
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	518 400
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	4 986 000

Le montant indiqué doit permettre de louer auprès d'une société commerciale trois hélicoptères B-212 au tarif mensuel fixe de 138 500 dollars par appareil, pour 70 heures mensuelles de vol minimum par hélicoptère, et de couvrir les frais de nourriture des équipages.

ii) Carburant et lubrifiants

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	324 000
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	361 500
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	96 500
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	252 000

On prévoit que les trois hélicoptères B-212 consommeront chacun 100 gallons de carburant à l'heure, soit 252 000 gallons au total, à raison de 1 dollar le gallon.

iii) Déploiement/retrait

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	84 000
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	78 000
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	-
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	54 000

Le montant indiqué doit couvrir le coût du retrait de trois hélicoptères M1-8, à raison de 18 000 dollars par appareil.

iv) Vols de ravitaillement

Il n'est demandé aucun crédit à ce titre.

v) Peinture et préparation

Il n'est demandé aucun crédit à ce titre.

/...

vi) Assurance au tiers

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	-
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	244 900
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	36 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	144 000

Le crédit demandé doit couvrir le coût de l'assurance pour risque de guerre pour trois hélicoptères utilitaires pendant une période de 12 mois, à raison de 4 000 dollars par appareil et par mois.

b) Avions

i) Location/affrètement

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	1 778 000
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	850 300
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	443 900
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	1 785 600

Le montant indiqué doit permettre de continuer de louer deux avions auprès de sociétés commerciales - un avion à réaction de tourisme du type Citation-II et un avion tourisme/cargo moyen. Les frais de location de l'avion tourisme/cargo moyen, non compris le coût de l'assurance pour risque de guerre et du carburant, s'élèvent à 73 800 dollars par mois, pour un minimum de 100 heures de vol par mois pendant 12 mois (885 600 dollars). Les frais de location de l'avion à réaction de tourisme de type Citation-II, non compris l'assurance pour risque de guerre et le carburant, s'élèvent à environ 75 000 dollars par mois pendant 12 mois (900 000 dollars).

ii) Carburant et lubrifiants

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	536 000
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	137 700
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	144 800
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	552 000

La consommation de carburant de l'avion de tourisme/cargo moyen et de l'avion à réaction de tourisme du type Citation-II est estimée respectivement à 325 et 135 gallons à l'heure, pour 100 heures mensuelles de vol au minimum, à raison de 1 dollar le gallon. On prévoit que les deux appareils consommeront au total 552 000 gallons de carburant.

/...

iii) Déploiement/retrait

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	-
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	-
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	60 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	-

Il n'est demandé aucun crédit à ce titre.

iv) Peinture et préparation

Il n'est demandé aucun crédit à ce titre.

v) Assurance au tiers

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	-
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	487 500
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	222 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	159 600

Le montant indiqué doit couvrir le coût de l'assurance pour risque de guerre pour l'avion de tourisme/cargo à raison de 800 dollars par mois et de l'avion Citation-II à raison de 12 500 dollars par mois, pendant 12 mois.

c) Indemnité de subsistance des équipages

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	-
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	184 000
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	63 700
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	-

Il n'est demandé aucun crédit à ce titre.

d) Autres dépenses

Il n'est demandé aucun crédit à ce titre.

7. Opérations navales

Il n'est demandé aucun crédit à ce titre.

8. Transmissions

a) Elément complémentaire

/...

i) Matériel de transmissions

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	-
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	-
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	81 800
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	-

Il n'est demandé aucun crédit à ce titre.

ii) Pièces de rechange et fournitures

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	23 700
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	24 800
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	18 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	84 000

Le montant prévu servira à l'achat de pièces de rechange pour la réparation et l'entretien du matériel de transmissions de la Mission, ainsi que de fournitures, soit environ 7 000 dollars par mois.

iii) Matériel d'atelier et d'essai

-

Il n'est demandé aucun crédit à ce titre.

iv) Communications par réseaux commerciaux

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	178 000
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	151 900
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	70 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	367 200

Le montant indiqué permettra de couvrir le coût des communications par réseaux commerciaux : droit d'utilisation des liaisons par satellite INMARSAT à raison de 20 000 dollars par mois (240 000 dollars); location d'un répéteur, à raison de 7 100 dollars par mois (85 200 dollars); tarifs téléphoniques locaux et frais d'affranchissement et de valise diplomatique, à raison de 3 500 dollars par mois (42 000 dollars).

b) Contrat relatif au réseau principal

-

Il n'est demandé aucun crédit à ce titre.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau

-

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

/...

- b) Equipement de bureau -  
Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.
- c) Matériel informatique -  
Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.
- d) Groupes électrogènes -  
Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.
- e) Matériel d'observation -  
Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.
- f) Citerne à essence et débitmètre -  
Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.
- g) Matériel médical et dentaire -  
Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.
- h) Equipement de logements -  
Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.
- i) Matériel divers
- |  |        |
|--|--------|
| 1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .     | 18 300 |
| 1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .            | 52 900 |
| 16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .   | 15 000 |
| 16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses | 60 000 |
- Ce montant doit permettre d'acheter du matériel divers pour remplacer des articles hors d'usage ou perdus.
- j) Matériel pour la défense des périmètres -  
Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.
- k) Pièces de rechange, réparations et entretien
- |  |         |
|--|---------|
| 1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .     | 133 200 |
| 1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .            | 4 900   |
| 16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .   | 10 000  |
| 16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses | 78 000  |
- Ce montant doit permettre de couvrir l'achat de pièces détachées et les frais de réparation et d'entretien pour les groupes électrogènes et le matériel de bureau

/...

et d'autre matériel dans toute la zone de la Mission,  
 à raison de 6 500 dollars par mois.

1) Matériel d'épuration de l'eau —

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	3 600
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	37 500
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	15 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	22 900

Le montant prévu doit couvrir le coût de la  
 vérification externe des comptes de la Mission  
 (10 400 dollars), ainsi que les frais de voyage et les  
 indemnités journalières de deux vérificateurs internes  
 des comptes pendant 15 jours chacun (12 500 dollars).

ii) Services contractuels

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	327 600
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	301 300
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	75 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	360 000

Le montant demandé doit permettre de couvrir les  
 services de sécurité, l'enlèvement des ordures ainsi  
 que des services limités de nettoyage, à raison de  
 30 000 dollars par mois.

iii) Services informatiques —

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

iv) Services de sécurité —

Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.

v) Services et traitements médicaux

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	20 000
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	42 100
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	—
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	60 000

/...

Ce montant doit permettre de couvrir les services médicaux destinés aux observateurs militaires et policiers civils, ainsi que les visites médicales à la fin de leur tour de service.

vi) Demandes d'indemnisation et règlements

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	20 900
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	18 800
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	4 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	24 000

Ce montant doit permettre de faire face aux divers règlements et demandes d'indemnisation liés au fonctionnement normal de la Mission, à l'exception des demandes d'indemnisation de tiers en cas d'accident automobile, qui sont couvertes par la police d'assurance des véhicules.

vii) Dépenses de représentation

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	2 000
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	3 000
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	3 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	8 400

Le montant prévu doit permettre d'organiser des réceptions en l'honneur de personnalités locales, en signe de bonne volonté, dans l'intérêt de la Mission.

viii) Autres services divers

—

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	40 300
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	27 000
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	15 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	84 000

Le montant prévu doit couvrir l'achat d'articles de papeterie et de fournitures de bureau, les travaux d'impression effectués sur place et l'achat de matériel de reproduction et de fournitures de bureautique, à raison de 7 000 dollars par mois.

/...

ii) Fournitures médicales

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	8 500
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	23 200
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	10 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	40 000

Le montant prévu doit servir à acheter des médicaments, des vaccins, des comprimés antipaludiques, des pansements et des bandages pour la Mission.

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	36 900
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	4 400
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	15 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	30 000

Le montant prévu servira à acheter les produits de nettoyage et autres produits d'entretien nécessaires à la Mission, à raison de 2 500 dollars par mois.

iv) Abonnements

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	8 500
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	-
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	-
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	6 000

Le montant prévu correspond aux frais d'abonnement à des journaux internationaux, des quotidiens et hebdomadaires locaux, des indicateurs de compagnies aériennes, des publications sur les communications et d'autres publications techniques.

v) Fournitures électriques

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	15 100
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	7 000
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	-
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	-

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

vi) Bâches antiprojectiles pour véhicules

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

vii) Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	-
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	8 500
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	5 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	24 000

Le montant prévu doit couvrir le coût du fourniment aux couleurs de l'ONU, destiné aux observateurs militaires et aux contrôleurs de la police civile, notamment bérets bleus, insignes, brassards, casquettes, foulards, uniformes du personnel du Service mobile et des chauffeurs locaux, et bleus de travail des mécaniciens.

viii) Matériel pour la défense des périmètres

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

ix) Cartes d'état-major

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

x) Intendance et magasins

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	356 900
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	88 200
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	75 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	240 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir les fournitures et services non compris ailleurs dans le budget, tels que gaz butane et recharges, recharges d'extincteurs, autres fournitures diverses et frais bancaires.

11. Fournitures et services liés aux élections

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

12. Programmes d'information

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

13. Programme de formation

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

14. Programmes de déminage

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

/...

15. Aide au désarmement et à la mobilisation -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

16. Fret aérien et de surface

a) Transport du matériel appartenant aux contingents -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

b) Transport par avions militaires -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

c) Frais et camionnage par les soins d'entreprises privées

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	201 800
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	7 100
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	15 000
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	48 000

Ce montant doit permettre de couvrir les frais de transport, de manutention et d'expédition, à destination et en provenance de la zone de la Mission, pour lesquels aucun crédit n'est prévu ailleurs dans le budget, à raison de 4 000 dollars par mois.

17. Système intégré de gestion

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	-
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	90 000
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	-
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	80 000

Cette rubrique correspond à la part d'UNAVEM II dans le financement du Système intégré de gestion pour 1994.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	673 600
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	320 000
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	150 200
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	684 700

En application de la méthode qui a été proposée pour imputer le coût de postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant prévu à la présente rubrique correspond à 8,5 % du coût total des traitements, dépenses communes

/...

de personnel et frais de déplacement du personnel  
civil dans la zone de la Mission.

19. Contributions du personnel

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	728 600
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	599 100
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	246 100
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	1 221 000

Le montant indiqué à la présente rubrique correspond à la différence entre les rémunérations brutes et les rémunérations nettes, c'est-à-dire la retenue au titre des contributions du personnel à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel.

20. Recettes provenant des contributions du personnel

1er novembre 1992-28 février 1993 : dépenses . . . . .	(728 600)
1er mars-15 septembre 1993 : dépenses . . . . .	(599 100)
16 septembre-15 décembre 1993 : montant alloué . . . . .	(246 100)
16 décembre 1993-15 décembre 1994 : prévisions de dépenses	(1 221 000)

Le montant indiqué à la rubrique 15 est crédité à la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et est porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts institué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les Etats Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part au budget d'UNAVEM II.

/...

Annexe V

Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II)

A. Tableau actuel d'effectifs (personnel civil, militaire et de police)

	<u>Nombre de postes</u>
<b>1. <u>Composante civile</u></b>	
<b>a) <u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u></b>	
Secrétaire général adjoint	1
Sous-Secrétaire général	1
D-2	1
D-1	1
P-5	3
P-4	5
P-3	3
P-2	1
<b>b) <u>Services généraux et autres catégories</u></b>	
Services généraux	19
Service mobile	19
<b>Total, personnel international</b>	<b>54</b>
<b>c) <u>Personnel local</u></b>	<b>75</b>
<b>Total</b>	<b>129</b>
<b>2. <u>Composante militaire</u></b>	
a) Observateurs militaires	50
b) Unité médicale	11
<b>Total</b>	<b>61</b>
<b>3. <u>Police civile</u></b>	<b>18</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>208</b>

1...

**B. Répartition actuelle du personnel civil selon les services**

Catégorie	Bureau du Représentant spécial	Service politique	Division militaire	Administration	Total
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>					
Secrétaire général adjoint	1	-	-	-	1
Sous-Secrétaire général	-	-	1	-	1
D-2	1	-	-	-	1
D-1	-	-	-	1	1
P-5	2	1	-	-	3
P-4	3	1	-	1	5
P-3	1	1	-	1	3
P-2	-	1	-	-	1
	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>16</b>
Services généraux	3	2	1	13	19
Service mobile	-	-	-	19	19
<b>Total, personnel international</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>35</b>	<b>54</b>
Personnel local	5	2	20	48	75
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>22</b>	<b>83</b>	<b>129</b>

/...

## ANNEXE VI

## Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II)

## Composition et coût du personnel civil pour la période allant du 16 décembre 1993 au 15 décembre 1994

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Postes autorisés	Nombre de personnes	Mois/personne	Coûts annuels standard		Montant estimatif de dépenses totales				Prime de subsistance en mission	Prime de risque
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Contributions du personnel		
SGA (Mission)	1	12	84,9	50,7	84,9	50,7	59,5	59,5	42,9	7,2
SSG (Mission)	1	12	77,0	48,0	77,0	48,0	62,2	62,2	42,9	7,2
D-2	1	12	104,6	41,5	104,6	41,5	45,3	45,3	36,4	7,2
D-1	1	12	97,7	38,8	97,7	38,8	41,1	41,1	36,4	7,2
P-5	2	24	89,2	35,4	178,4	70,8	72,0	72,0	61,3	14,4
P-5 (Genève)	1	12	112,1	37,0	112,1	37,0	36,8	36,8	30,7	7,2
P-4	4	48	77,1	30,6	308,4	122,4	115,2	115,2	122,6	28,9
P-4 (Mission)	1	12	51,2	30,6	51,2	30,6	28,8	28,8	30,7	7,2
P-3	1	12	84,1	25,4	84,1	25,4	21,5	21,5	61,3	7,2
P-3 (Mission)	2	24	42,6	25,4	85,2	50,8	43,0	43,0	30,7	14,4
P-2	1	12	52,1	20,7	52,1	20,7	15,2	15,2	30,7	7,2
<b>Total partiel</b>	<b>16</b>				<b>1 216,7</b>	<b>534,7</b>	<b>530,8</b>	<b>530,8</b>	<b>524,8</b>	<b>115,3</b>
Services généraux	19	228	35,7	14,2	678,3	269,8	252,6	252,6	582,6	136,8
Service mobile	19	228	49,6	47,3	942,4	898,7	362,8	362,8	582,8	136,8
<b>Total, personnel international</b>	<b>54</b>				<b>2 836,4</b>	<b>1 703,2</b>	<b>1 146,0</b>	<b>1 146,0</b>	<b>1 689,8</b>	<b>388,9</b>
Personnel local	75	900	12,3	1,1	922,5	82,5	75,0	75,0	138,4	
<b>TOTAL</b>	<b>129</b>				<b>3 758,9</b>	<b>1 785,7</b>	<b>1 221,0</b>	<b>1 221,0</b>	<b>1 689,8</b>	<b>527,3</b>

ANNEXE VII

Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II)

A. Tableau récapitulatif des ressources allouées et des dépenses de fonctionnement au 15 septembre 1993 pour la période s'achevant à cette date

(En milliers de dollars des Etats-Unis, chiffres arrondis)

	Montants bruts	Montants nets
<b>1. Ressources</b>		
a) Crédits 3 janvier 1989 au 2 janvier 1990	9 193,0	8 962,0
b) Crédits 3 janvier 1990 au 2 janvier 1991	5 826,4	5 616,4
c) Crédits 3 janvier au 31 mai 1991	4 381,9	4 223,9
d) Crédits 1er juin au 31 décembre 1991	49 467,0	49 132,9
e) Crédits 1er janvier au 31 octobre 1992	57 876,7	56 062,0
f) Crédits 1er novembre 1992 au 28 février 1993	25 258,8	24 218,0
g) Crédits 1er mars au 30 avril 1993	1 518,4	1 632,4
h) Crédits 1er mai au 15 juillet 1993	5 948,7	5 724,0
i) Crédits 16 juillet au 15 septembre 1993	3 882,3	3 742,1
	163 353,2	159 313,7
<b>2. Dépenses de fonctionnement</b>		
a) 3 janvier 1989 au 2 janvier 1990	8 263,2	8 071,5
b) 3 janvier 1990 au 2 janvier 1991	5 825,1	5 610,6
c) 3 janvier au 31 mai 1991	2 827,6	2 722,3
d) 1er juin au 31 décembre 1991	49 437,9	49 108,7
e) 1er janvier au 31 octobre 1992	59 002,2	57 187,5
f) 1er novembre 1992 au 28 février 1993	20 194,3	19 465,7
g) 1er mars au 15 septembre 1993	15 018,4	14 419,3
	160 568,7	156 585,6
<b>Total 1 moins 2</b>	2 784,5	2 728,1

/...

	Montants bruts	Montants nets
<b>3. <u>Sommes portées au crédit des Etats Membres</u></b>		
1er mai au 31 décembre 1991	1 421,7	1 351,3
1er mars au 30 avril 1993	518,4	1 596,2
	<u>2 940,1</u>	<u>2 947,5</u>
<b>4. <u>Solde inutilisé</u></b>	<u>(155,6)</u>	<u>(219,4)</u>

**B. Position de trésorerie au 30 novembre 1993 pour les périodes s'achevant le 15 septembre 1993**

(En milliers de dollars des Etats-Unis, chiffres arrondis)

	Montants nets	
<b>1. <u>Recettes</u></b>		
a) Quotes-parts reçues (par. 22)		
UNAVEM	18 495,3	
UNAVEM II	109 702,2	
b) Intérêts et recettes accessoires	<u>1 082,5</u>	<u>129 280,0</u>
<b>2. <u>Moins montant net des dépenses de fonctionnement</u></b>		
a) 3 janvier 1989 au 2 janvier 1990	8 071,5	
b) 3 janvier 1990 au 2 janvier 1991	5 610,6	
c) 3 janvier au 31 mai 1991	2 722,3	
d) 1er juin au 31 décembre 1991	49 108,7	
e) 1er janvier au 31 octobre 1992	57 187,5	
f) 1er novembre 1992 au 28 février 1993	19 465,7	
g) 1er mars au 15 septembre 1993	<u>14 419,3</u>	<u>156 585,6</u>
<b>3. <u>Déficit de fonctionnement</u></b>		<u>(27 305,6)</u>

/...

## ANNEXE VIII

Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II)A. Groupes électrogènes et matériel de transport : quantité  
requis actuellement et solde en réserve

	Quantité requise actuellement	Solde en réserve	Total
<b>1. <u>Groupes électrogènes</u></b>			
5 Kva	11	3	14
10,7 Kva	2	4	6
36 Kva	11	3	14
55 Kva	2	3	5
90 Kva	1	—	1
100 Kva	1	—	1
170 Kva	12	—	12
255 Kva	—	2	2
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>13</b>	<b>53</b>
<b>2. <u>Matériel de transport</u></b>			
Berlines	21	9	30
Véhicules de patrouille 4 x 4	88	59	147
Minibus	7	4	11
Autobus	2	—	2
Camionnette	6	6	12
Camion (marchandises)	5	9	14
Camion-treuil	1	1	2
Camion, grue	1	—	1
Camion, atelier mobile	1	—	1
Ambulance	1	—	1
Chariot élévateur à fourche	4	—	4
Remorques — eau/carburant	24	6	30
<b>Total</b>	<b>161</b>	<b>94</b>	<b>255</b>

/...

B. Carte indiquant le déploiement d'UNAVEM II

